

Règlement Special Olympics Belgium

SKI ALPINE



Special Olympics

Belgium

Be a fan™

Janvier 2010



SOMMAIRE

A) ÉPREUVES OFFICIELLES	2
B) INFRASTRUCTURES	2
STADE D'ARRIVEE	3
C) ÉQUIPEMENT	4
ORGANISATION DE LA COURSE	5
D) PERSONNEL	6
E) REGLES DE LA COMPETITION	7



SKI ALPIN

Le Règlement Officiel de Special Olympics s'appliquera à toutes les compétitions de ski alpin organisées par Special Olympics. En tant que programme sportif international, Special Olympics a créé ces règles en se basant sur les règles de ski alpin de la Fédération Internationale de Ski (FIS) que l'on trouve à l'adresse

<http://www.fis-ski.com/uk/rulesandpublications.html>.

Le règlement de la FIS ou de l'Instance Nationale de Réglementation (NGB) sera utilisé excepté lorsqu'il est en conflit avec le Règlement Sportif officiel de Special Olympics pour le Ski Alpin ou l'Article I. Dans ces cas, le Règlement Officiel de Special Olympics pour le Ski alpin s'appliquera.

A) ÉPREUVES OFFICIELLES

Ce qui suit est une liste des épreuves officielles disponibles dans le cadre de Special Olympics.

La diversité des épreuves est destinée à proposer des opportunités de compétition aux athlètes quelles que soient leurs aptitudes. Des programmes peuvent déterminer les épreuves proposées, et, si nécessaire, les directives permettant leur gestion. Les entraîneurs sont chargés de fournir une formation et une sélection aux épreuves, cohérente avec les aptitudes et l'intérêt de chaque athlète.

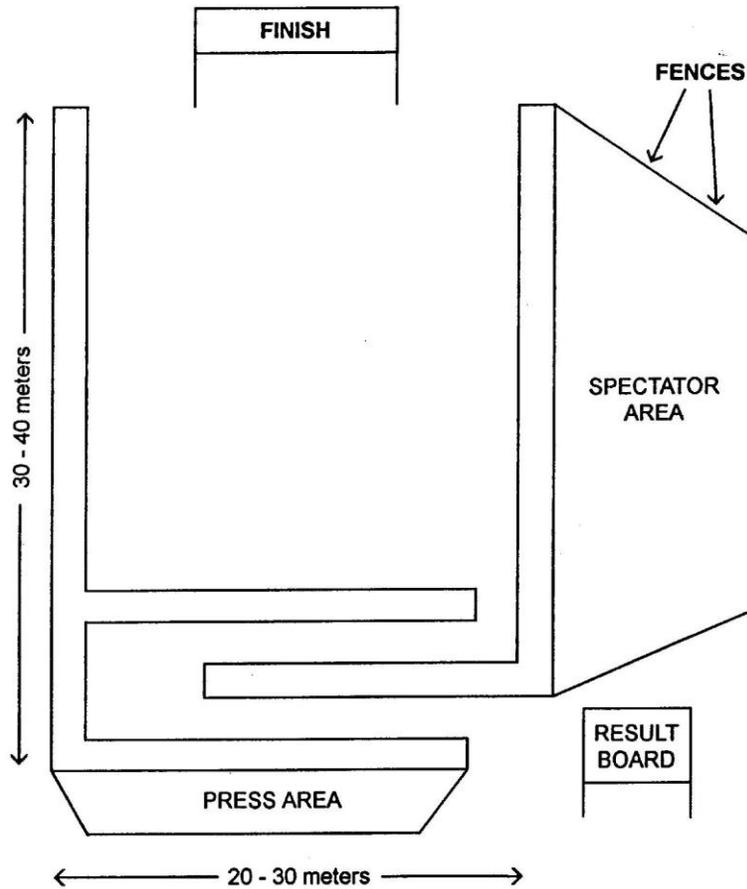
1. Marche sur 10 mètres
2. Glisse
3. Super glisse
4. Super-G novice
5. Slalom géant novice
6. Slalom novice
7. Super-G intermédiaire
8. Slalom géant intermédiaire
9. Slalom intermédiaire
10. 10 super-G avancé
11. Slalom Géant avancé
12. Slalom avancé

B) INFRASTRUCTURES

1. Les pentes doivent être adaptées en longueur, largeur, et difficultés afin de tenir compte des capacités des skieurs. Tous les lieux de course et d'entraînement doivent être sécurisés.
2. Chaque fois que cela est possible, des ascenseurs doivent être disponibles soit sur place soit directement adjacents aux lieux de la course ou de l'entraînement.
3. La zone d'arrivée pour toutes les courses de ski alpin doit avoir suffisamment d'espace pour qu'un concurrent puisse s'arrêter en toute sécurité. Chaque fois que cela est possible, toutes les zones d'arrivée seront clôturées afin de maintenir les spectateurs à l'écart du lieu. (Voir le schéma page 2.)
4. Les installations d'échauffement doivent être facilement accessibles depuis les pentes et le parking extérieur. Les installations doivent être suffisamment grandes pour pouvoir accueillir le groupe Special Olympics en cas de météo difficile. L'inscription des bénévoles doit se faire à l'intérieur. Les cérémonies de remise des prix doivent avoir lieu en intérieur, en cas d'intempéries.



STADE D'ARRIVEE



5. Le parking en extérieur du domaine skiable doit avoir suffisamment d'espaces pour pouvoir accueillir les bénévoles de l'épreuve, le personnel, les entraîneurs et les athlètes Special Olympics. Un accès pour les véhicules d'urgence est obligatoire.
6. Installations accessoires
 - a. Espace de rangement des skis
 - b. Espace pour la préparation des skis
 - c. Espace de rangement de l'équipement Special Olympics
 - d. Locations de skis
 - e. Salle de réunion des entraîneurs
 - f. Installations couvertes pour :
 - 1) La réunion du jury
 - 2) Le chronométrage et les calculs de l'épreuve
 - 3) Bâtiment de départ

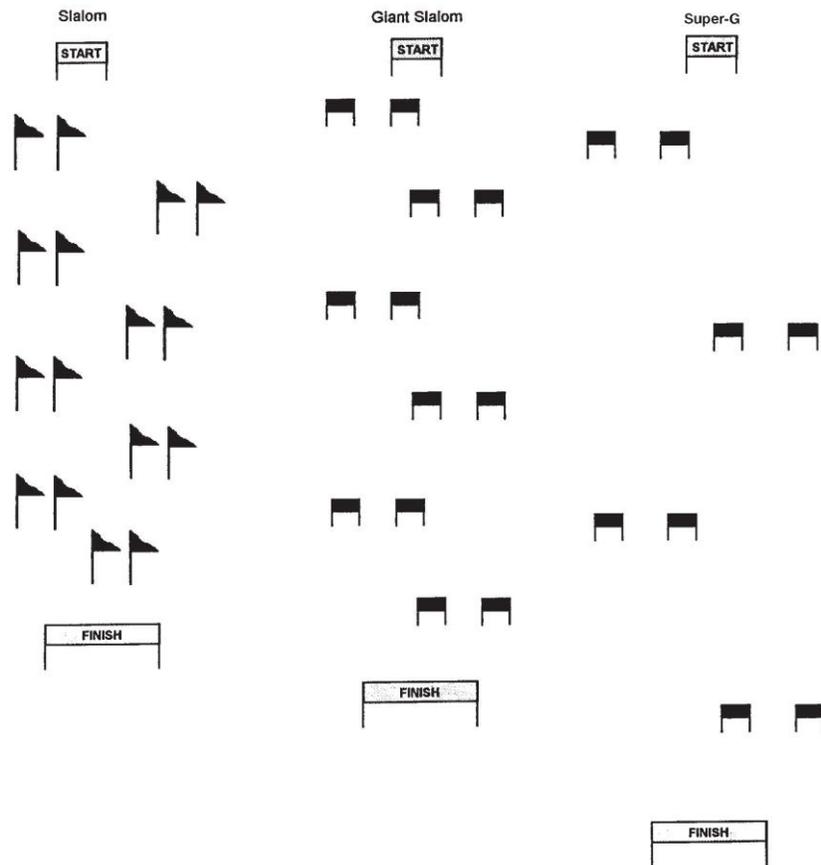


C) ÉQUIPEMENT

1. Un casque approprié à la course de ski alpin sera nécessaire pour tous les coureurs et concurrents en entraînement et en compétition officiels pour tous les niveaux d'aptitude dans les épreuves de Slalom géant et de Super-G alpin. Marche sur 10 mètres, Glisse et Super-Glisse. La sélection du casque doit être faite avec l'aide d'un entraîneur de ski alpin ou vendeur de ski qualifié.
2. Skis:
 - a. Les athlètes débutants et novices en ski alpin peuvent utiliser des skis de 100 cm et plus.
 - b. Les athlètes de ski alpin peuvent utiliser des skis d'une longueur inférieure à 130 cm dans le cadre d'une compétition, afin de tenir compte des handicaps physiques, par exemples les stabilisateurs
 - c. Le jury se réserve le droit d'approuver une considération supplémentaire pour l'utilisation de skis plus courts.
3. Le domaine skiable assurera un damage adéquat de la neige et une préparation correcte du lieu, pour toutes les épreuves. En cas de détérioration des conditions de la neige, des outils de maintenance (râteaux, pelles et produits chimiques pour durcir la neige) seront utilisés et sont sous la responsabilité du domaine skiable.
4. Deux piquets de slalom, espacés d'une distance de 4 à 6 mètres sur la ligne de pente (sur la colline) seront utilisés pour créer une porte de slalom. Dans le Slalom géant et le Super-G, deux ensembles de deux piquets avec une bannière entre les deux, constituent une porte. Pour le slalom géant, la distance entre piquet de virage et le piquet extérieur sur la ligne de pente est de 4 à 8 mètres. Dans le Super-G, la distance ne peut être inférieure à 8 mètres. Pour le Slalom Géant et le Super-G des bannières seront utilisés. La première porte (ou ensembles de portes) après le départ doit toujours être rouge.



ORGANISATION DE LA COURSE



5. Une auge sera mise à la disposition du traceur pour planter les piquets dans la neige.
6. Une protection adéquate des zones de départ et d'arrivée sera assurée. Une clôture et/ou barrière peut être utilisée.
7. Chaque fois que cela est possible, pour des raisons de sécurité, les courses doivent être protégées d'une clôture afin qu'elles soient perçues par le public comme une épreuve de course autonome. Toute clôture supplémentaire, clôture de neige et sacs de protection sont sous la responsabilité du domaine skiable.
8. Des bannières de départ et d'arrivée seront utilisées.
9. Chaque fois que cela est possible, un équipement de chronométrage électrique, avec un système de secours, sera utilisé. Lorsque cela n'est pas possible, un chronométrage avec des appareils portables peut être réalisé. Les juges de porte seront chargés du chronométrage des deux minutes pour la règle des deux minutes (voir Règle des deux minutes).
10. Un système de communication avec le public sera disponible pour :
 - a. Annoncer les participants et les résultats de la compétition ;
 - b. Diffuser un commentaire pendant la compétition.



11. Panneaux d'information:
 - a. Panneau de l'ordre de départ: Il sera situé au départ et affichera l'ordre de départ des athlètes, le numéro de dossard, et autres informations pertinentes.
 - b. Tableau de résultats: Il sera situé à l'extérieur de la zone d'arrivée et affichera les résultats, et dressera la liste des athlètes par nom, ordre d'arrivée et numéro de dossard.
 - c. Tableau d'informations générales: Il sera situé à proximité des lieux de course, de la zone de remise des prix, et de l'hôtel et contiendra des informations et annonces à caractère général.
12. Le domaine skiable mettra à disposition ses patrouilles de ski pour surveiller tous les besoins médicaux et procédures pour les épreuves. En cas de participation d'un bénévole appartenant au corps médical, le domaine skiable doit en être informé largement en avance de l'épreuve afin de pouvoir coordonner les procédures médicales. Dans la plupart des sites de ski, cela est défini comme étant la responsabilité du domaine skiable.
13. Les outils de réparation de l'équipement de ski seront utilisés par le personnel d'équipement certifié pendant les courses.
14. Un système de communication, reliant les lieux de course, le personnel médical, les coordinateurs des bénévoles, et les officiels de l'épreuve sera mis en place. Les lieux de course peuvent avoir un système de communication supplémentaire.
15. Parfois, il peut être utile voire impératif d'identifier les officiels de la course et de l'épreuve. Les organisations d'accueil peuvent vouloir fournir des brassards ou coupe-vent.

D) PERSONNEL

1. Jury de ski alpin
 - a. Arbitre
 - b. Responsable de la course
 - c. Responsable du parcours
 - d. Arbitre de départ
 - e. Arbitre d'arrivée
 - f. Arbitre adjoint
2. Officiels—Non membres du jury
 - a. Juge de porte principal
 - b. Responsable du chronométrage et des calculs
 - c. Secrétaire de la course
 - d. Médecin chef
 - e. Responsable des informations
 - f. Responsable de l'équipement de la course
 - g. Traceur
 - h. Traceur assistant
3. Personnel bénévole de la course
 - a. Juges de porte
 - b. Ouvriers de piste
 - c. Patrouilleur de parcours – membre du service d'ordre
 - d. Personnel de la course
 - e. Chronométrage et calculs
 - f. Patrouille Médicale/Ski



- g. Coureurs
- h. Assistants des arbitres de départ et d'arrivée
- i. Annonceurs

E) REGLES DE LA COMPETITION

1. Règlement Général et Modifications

- a. Bien que le règlement de la FIS offre aux athlètes Special Olympics et directeurs de la compétition les avantages de compétitions de ski internationales standardisées, il ne faut cependant pas oublier que le règlement de la FIS a été rédigé pour réaliser des compétitions dans lesquelles seuls des athlètes qui ont acquis un niveau d'aptitude relativement élevé peuvent participer.

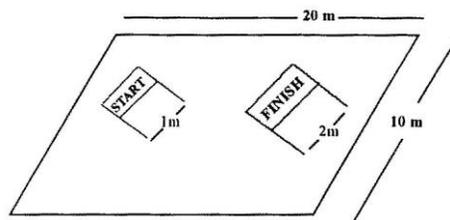
Un faible pourcentage d'athlètes de ski alpin Special Olympics a acquis un tel niveau d'aptitude. C'est pourquoi il convient d'évaluer tous les athlètes Special Olympics sur des parcours de ski conformes à leurs aptitudes.

Le règlement de la FIS pour le ski alpin (nombre de portes, combinaison de portes verticales et drop vertical) élabore des parcours sur le terrain qui sont trop pentus et longs pour des skieurs ayant des aptitudes moins élevées. Les parcours de ski alpin Special Olympics ont été modifiés par rapport au règlement de la FIS afin de pouvoir gérer nos athlètes. Les règles de mise en place des parcours, notamment la largeur des portes, la distance depuis le piquet de virage jusqu'au piquet de virage, la zone de départ et d'arrivée, restent largement identiques. Des modifications spécifiques remplaceront les exigences de la FIS comme indiqué dans le Règlement Officiel des Sports d'Hiver de Special Olympics.

- b. Les athlètes qui ne maîtrisent pas les aptitudes requises pour participer à une épreuve au niveau Novice concourront dans les épreuves de Marche sur 10 mètres, Glisse et/ou Super-Glisse.
- c. Répartition en divisions
 - 1) Il est rappelé à tous les entraîneurs qu'il convient de consulter les sections de l'Article I du Règlement Officiel des Sports d'Hiver Special Olympics pour tout éclaircissement sur la division en groupes et le regroupement par tranche d'âge.
 - 2) Les skieurs débutants seront répartis en divisions dans (les) l'épreuve(s) à laquelle (auxquelles) ils sont inscrits.
 - 3) Les skieurs novices, intermédiaires, et avancés feront deux tours sur un parcours de slalom géant modifié au niveau de leur aptitude - le temps le plus rapide étant utilisé pour déterminer leur division pour la compétition. Si le temps prévu par le programme des organisateurs de la course le permet, des temps d'essai de répartition en division peuvent être réalisés pour chaque épreuve. Dans le premier tour de la compétition dans chaque division, le concurrent enregistrant le temps d'essai le plus rapide commence le premier, le moins rapide le dernier.
- d. Course Setter : Dans les épreuves destinées aux aptitudes les moins élevées (Marche sur 10 mètres et Glisse), les parcours peuvent être mis en place à l'aide des mêmes portes colorées. La Super-Glisse peut être mise en place en alternant les portes bleues et rouges.



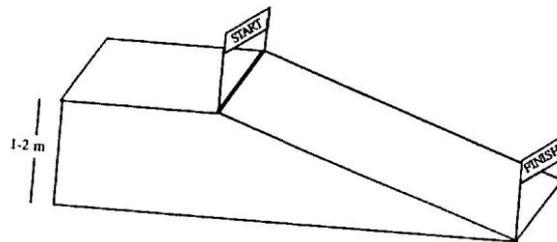
- e. Zones de départ : Toutes les zones de départ seront planes, permettant aux athlètes de se tenir en position détendue ou prête au départ. Il est impératif de s'assurer qu'un accès facile est fourni à cette zone, et de sécuriser la zone du flux de circulation des skieurs du grand public.
 - f. Règle des deux minutes : Pendant la compétition, si le concurrent sort de la direction générale de la ligne du parcours (chute, manque une porte, perd un ski, etc.) il bénéficie de deux minutes à partir du moment de la déviation pour revenir sur le parcours. Un concurrent qui ne parvient pas à respecter cette limite de deux minutes ou qui reçoit une assistance de quelque nature que ce soit, sera disqualifié. La disqualification sera déterminée, sur la carte de porte, par le juge de porte affecté à la porte la plus proche de l'endroit où l'infraction s'est produite. Le juge de porte est chargé du chronométrage des 2 minutes.
 - g. Commande de départ – Pour tous les événements de ski alpin Special Olympics, à chaque niveau d'aptitude, la commande de départ sera la suivante : "5.4.3.2.1. PARTEZ !" Le chronomètre commence lorsque la chaussure avant de l'athlète traverse la ligne de départ, ou lorsque la baguette de chronométrage électrique est activée.
 - h. Ligne de porte: La ligne de porte dans le slalom de descente et géant, lorsqu'une porte se compose de deux paires de piquets avec des bannières entre eux, correspond à la ligne imaginaire la plus courte entre les deux piquets intérieurs au niveau du sol (neige). La ligne de porte dans le slalom correspond à la ligne imaginaire la plus courte entre le piquet de virage et le piquet extérieur au niveau du sol (neige).
 - i. Passage correct : Une porte a été correctement passée lorsque les deux extrémités des skis du concurrent ont traversé la ligne de porte. Si un concurrent perd un ski sans commettre de faute (sans renverser un piquet de slalom), alors le bout du ski restant et les deux pieds doivent avoir passé la ligne de porte. Les lignes de départ et d'arrivée sont identiques à la ligne de porte.
 - j. Si un concurrent enlève un piquet de sa position verticale avant que les deux extrémités des skis du concurrent n'aient passé la ligne de porte, les extrémités des skis et les pieds doivent passer la ligne de porte d'origine (marquage dans la neige).
2. Epreuves de ski alpin pour débutants
- a. Marche sur 10 mètres
 - 1) Schéma



- 2) Mise en place.
 - a) Localisez une zone plane de 20 mètres par 10 mètres sur laquelle mettre l'épreuve en place.
 - b) Vérifier la proximité avec le pavillon de base et d'inscription est très utile.



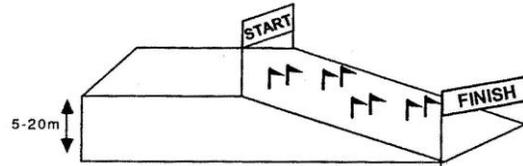
- c) Placez deux piquets à un mètre de distance, entre lesquels une ligne de départ est marquée dans la neige (colorant).
 - d) A 10 mètres de l'arrivée, placez une ligne d'arrivée entre deux piquets, à deux mètres de distance l'un de l'autre, en indiquant la ligne d'arrivée dans la neige.
- 3) Procédure de la course
- a) Les athlètes se tiennent au départ, l'avant des deux pieds directement sur la ligne de départ. Les athlètes peuvent ou non avoir des bâtons de ski.
 - b) A la commande "5.4.3.2.1. PARTEZ " l'athlète quitte la zone de départ. Si l'athlète a des difficultés pour partir, l'arbitre de départ peut l'aider à prendre son élan.
 - c) Le chronomètre commence lorsque la chaussure avant de l'athlète traverse la ligne de départ.
 - d) L'athlète glisse du départ jusqu'à l'arrivée.
 - e) Le chronomètre s'arrête lorsque la chaussure avant de l'athlète traverse la ligne d'arrivée.
- b. Epreuve de glisse
- 1) Schéma



- 2) Mise en place du Terrain (Terrain pour les débutants installé à proximité du pavillon de base)
 - a) Le terrain aura un dénivelé de 1 à 2 mètres.
 - b) Le terrain aura une longueur de 10 à 15 mètres.
 - c) La pente est constante, l'arrivée étant sur une zone plane.
 - d) Mettez en place une zone de départ plane, la ligne de départ étant à l'endroit où le plat se transforme en terrain de glisse.
 - e) Installez la porte de départ à 1 mètre de largeur de la ligne de départ entre les deux piquets.
 - f) Installez la porte d'arrivée à 4 mètres de largeur de la ligne d'arrivée entre les deux piquets. Utilisez une bannière d'arrivée lorsque cela est possible.
- 3) Procédure de la course
 - a) Les athlètes se tiennent l'avant des deux chaussures directement sur la ligne de départ. Les athlètes peuvent ou non avoir des bâtons de ski.
 - b) A la commande "5.4.3.2.1. PARTEZ " l'athlète quitte la zone de départ. Si l'athlète a des difficultés pour partir, l'arbitre de départ peut l'aider à prendre de l'élan.
 - c) Le chronomètre commence lorsque la chaussure avant de l'athlète traverse la ligne de départ.



- d) L'athlète glisse du départ jusqu'à l'arrivée.
 - e) Le chronomètre s'arrête lorsque la chaussure avant de l'athlète traverse la ligne d'arrivée.
- c. Super glisse
- 1) Schéma



- 2) Mise en place du Terrain (Terrain pour les débutants à proximité du pavillon de base)
- a) Le terrain aura un dénivelé de 5 à 20 mètres.
 - b) Largeur du parcours - 25 mètres minimum.
 - c) Longueur du parcours - 50 à 100 mètres.
 - d) Ligne de pente du terrain, inclinaison constante sans bosses ou contre-pentes.
 - e) Placez 4 à 6 ensembles de portes de manière régulière pour permettre des virages en chasse neige glissé constants sur la longueur du parcours.
 - f) La zone de départ sera plane, la ligne de départ ou la baguette de chronométrage située à l'endroit où la zone plane se transforme en pente. La ligne de départ est inférieure à 1 mètre de largeur.
 - g) La zone d'arrivée est placée à au moins 4 mètres de large, et permet aux athlètes d'entrer sur une zone de terrain plane.
- 3) Procédure de la course
- a) Les athlètes partent à la commande de départ "5.4.3.2.1. PARTEZ".
 - b) Lorsque la chaussure avant traverse la ligne de départ, ou lorsque la jambe de l'athlète active la baguette de départ, le chronomètre se lance.
 - c) Le chronomètre s'arrête lorsque la (première) chaussure avant de l'athlète traverse la ligne d'arrivée.
- 4) Aptitude de ski – Skieur en Chasse-neige



3. Novice Skier Course Layout

Event	# of Gates	Vertical Drop	Course Width	Terrain Classification
Slalom	5 to 15	15 to 50m	30 meters	Novice
Giant Slalom	5 to 15	20 to 70m	30 meters	Novice
Super-G	5 to 12	25 to 70m	30 meters	Novice

4. Intermediate Skier Course Layout

Slalom	15 to 30	30 to 100m	30 meters	Nit/Novice
Giant Slalom	15 to 30	50 to 150m	30 meters	Nit/Novice
Super-G	10 to 20	50 to 200m	30 meters	Nit/Novice

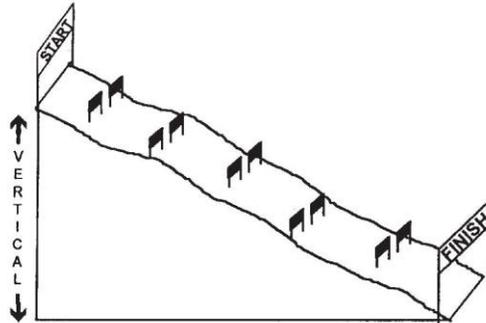
5. Advanced Skier Course Layout

Slalom	20 to 45	60 to 200m	30 meters	Intermediate
Giant Slalom	20 to 30	100 to 300m	30 meters	Intermediate
Super-G	15 to 35	150 to 350m	30 meters	Intermediate



ORGANISATION DE LA COURSE

SCHÉMA DU DENIVELE



6. Modifications de l'épreuve

a. Slalom/Slalom Géant

- 1) Les courses de slalom et de slalom géant consistent en deux tours chronométrés. Les temps combinés de chaque discipline détermineront les résultats pour les prix.
- 2) Une réinitialisation de la course pour le deuxième tour sera déterminée par le jury.
- 3) Dans les épreuves de slalom et de slalom géant, le premier temps de course de l'athlète déterminera son ordre de départ pour le deuxième tour au sein de sa division. Le temps le plus lent commencera le premier, le plus rapide le dernier. Les coureurs disqualifiés peuvent avoir un second tour, mais ils courront à la fin de leur division.

b. Super-G

- 1) Les organisateurs de la compétition peuvent faire varier le degré de difficulté des parcours de Super-G en fonction des niveaux d'aptitude des athlètes participants.
- 2) Un tour d'entraînement avant la course sur le même parcours est requis pour tous les athlètes.
- 3) Les organisateurs de la course peuvent choisir de faire chronométrer la course d'entraînement. Cela n'aura aucune incidence sur l'ordre de départ de la course.
- 4) La course de Super-G consiste en une course chronométrée.